



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 31 MARS 2025

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 20

- Pouvoirs : 8

- Excusé(e)s : 1

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Maryse MERARD (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN (Marennnes), Pierre BALLELIO, Arnaud DELEU, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

M. Laurent BICARD (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)
Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)
Mme Sandra BULLION (Marennnes) a donné pouvoir à M. Timotéo ABELLAN (Marennnes)
M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)
M. Mattia SCOTTI (Ternay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)
Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto POLONI (Ternay)
Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILLE (Ternay)

Excusée :

Mme Frédérique LEPERS (Simandres)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

N°2025-40-7.1.1
31/03/2025

Affectation du résultat du budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances et aux écoles de musique, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-5 ;

Considérant les commissions finances des 19 février et 5 mars 2025 ;

Considérant les bureaux communautaires des 27 janvier, 3 février, 10 février et 10 mars 2025 ;

Le compte financier unique afférent à l'exercice 2024 du budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon, tel qu'adopté en la présente séance, laisse apparaître le résultat suivant :

Résultat de fonctionnement cumulé 2024 (002)	6 412,94 €
Résultat d'investissement cumulé 2024 (001)	27 718,73 €
Solde des restes à réaliser	- 1 928,00 €
Report section d'investissement	27 718,73 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le report du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 pour la somme de 6 412,94 € au compte 002 - recettes de la section de fonctionnement du budget primitif afférent à l'exercice 2025 ;
- **APPROUVE** le report du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2024 pour la somme de 27 718,73 € au compte 001 - recettes de la section d'investissement du budget primitif afférent à l'exercice 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, en tant qu'ordonnateur de la CCPO, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Télétransmise en Préfecture le **4 AVR. 2025**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **4 AVR. 2025**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

